



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Carburant et Services d'Escale	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3373-15B001/A	Date 2016-08-03
Client Reference No. - N° de référence du client W3373-15B001	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier hl659.W3373-15B001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-659-71194	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2016-06-30	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-08-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Van Tassel, Stella	Buyer Id - Id de l'acheteur hl659
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3346 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3373-15B001/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3373-15B001

Amd. No. - N° de la modif.
3
File No. - N° du dossier
hl659-W3373-15B001

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl659
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification numéro 003 à la demande d'offres à commandes (DOC) W3373-15B001/A, dont la date de clôture est le 15 août 2016 à 14 h, est soulevée pour :

- a) Reporter la date de remise des soumissions au **30 août 2016** à 2:00 p.m.; et
- b) Répondre aux questions soumis par des soumissionnaires.

Q1. Les documents auxquels l'annexe E fait référence pour chaque pays semblent se rapporter au travail fait par des entreprises de ces pays pour le Canada, mais pas l'inverse comme ça devrait être le cas. S'il vous plaît précisez.

Référence – Taxe – Question générale, Annexe E

R1. Oui, les documents énumérés dans la colonne «Autorité» désignent les mécanismes juridiques en vertu desquels les organisations militaires des pays mentionnés sont exemptés des taxes canadiennes à la consommation (par exemple taxe sur la valeur ajoutée, carburant). Le ministère de la Défense nationale (MDN) n'a pas une liste des mécanismes juridiques équivalents pour chaque pays dans lesquels le MDN /Forces armées canadiennes (FAC) sont réciproquement exemptés des taxes à la consommation imposées par chacun des pays énumérés. Selon le pays où le carburant est fourni, le MDN / CAF sera, soit exonéré au point de vente, ou remboursé par voie de réclamation et remboursement sur la base de la preuve de paiement. Conformément à la page 11, article 3.3.7, le MDN s'attend à ce que le fournisseur de carburant se conforme à la législation fiscale des produits de base dans le pays dans lequel le MDN / CAF sera fourni le carburant afin de: 1) soit être exempté au point-de-vente (de préférence); ou, 2) être remboursé des taxes payées par le MDN / CAF, sur base des documents prouvant que les taxes remboursables ont été payées.

Q2. Il y a quelques pays énumérés où nous n'avons pas d'enregistrements de TVA à aucun de nos filiales. Lorsque nous fournissons un service ou le ravitaillement, est-ce que le MDN exige que nous enregistrons, même si exemptés, comme si nous chargeons la TVA?

Référence – Taxe – Annexe E, page 11, article 3.3.7 et page 25 article 5

R2. En fonction du pays où le carburant a été fourni, le ministère de la Défense nationale (MDN) / Forces armées canadiennes (FAC) sera soit exempté de taxes sur les produits au point de vente (par exemple, taxe sur la valeur ajoutée, taxe sur les carburants), ou remboursé selon le mode de réclamation fondé sur la preuve de paiement. En ce qui concerne l'article 3.3.7 à la page 11, le MDN prévoit que le fournisseur de carburant se conforme à la législation fiscale des produits de base dans le pays dans lesquels le MDN / FAC a été fourni le carburant, y compris l'enregistrement si nécessaire, afin de : 1) soit exempter le MDN / CAF au point de vente (de préférence); ou, 2) fournir au MDN l'aide nécessaire pour se faire rembourser les taxes payées sur base des documents prouvant que la taxe réclamée a été payée.

Q3. Dans certains pays (par exemple l'Allemagne, Chypre, Italie) les avions militaires ne sont pas exemptés de la TVA. Dans les cas où la TVA serait facturée, serons-nous en mesure de recharger ce montant à l'ARC (en plus du prix de base)?

Référence – Taxe – Annexe E, page 11, article 3.3.7 et page 25 article 5

R3. Oui, l'entrepreneur sera en mesure de charger MDN/ARC pour la TVA payée dans les pays pour lesquels le Canada n'est pas exempté. L'entrepreneur devrait détailler la TVA séparément sur les factures.

Toutes les autres clauses et conditions de la demande d'offres à commandes demeurent inchangées.